

3.9. Conclusions et perspectives

En termes de qualité, le rapportage 2013 a connu une amélioration sensible en comparaison avec le rapportage précédent. Une grande quantité de données supplémentaires ont été récoltées entre 2007 et 2012, et une équipe plus importante d'experts a pu être mobilisée pour l'analyse des données et la rédaction des rapports. Les méthodologies ont évolué et les cartes et les estimations de surface sont incontestablement plus proches de la réalité.

Néanmoins, les données sont encore trop lacunaires pour une série de paramètres/habitats, et il est souvent nécessaire de recourir à des modélisations et à des extrapolations, voire à des avis d'experts. Ces méthodes, lorsqu'elles sont appliquées, permettent d'attribuer des cotes fondées aux différents paramètres de l'état de conservation mais les valeurs absolues ne sont qu'approchées (surface, par exemple) ou restent inconnues (critères quantitatifs des structures et fonctions). De nombreuses localités d'habitats sont inconnues ou non suivies, et les tendances ne peuvent être dégagées qu'en se basant sur les perturbations, dégradations ou restaurations connues mais ne peuvent pas être quantifiées de manière plus précise.

Il est donc indispensable de poursuivre l'effort entrepris ces dernières années, à la fois en termes de cartographie et d'inventaires, et ceci aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du réseau. Il s'agit également de poursuivre le développement de méthodologies objectives d'évaluation et de suivi des différents paramètres de l'état de conservation.

La réalisation progressive de la cartographie détaillée sur l'ensemble des sites Natura 2000 et au sein des sites de grand intérêt biologique devrait contribuer à l'amélioration de la qualité de l'information surfacique. Mais la collecte d'information doit également porter sur les habitats situés hors des sites, et donc passer par exemple par la réalisation de prospections ciblées sur des zones présélectionnées (habitats rares avec une certaine prédictibilité), et/ou par la mise en œuvre d'inventaires par échantillonnage. Il conviendrait également de prévoir un monitoring permettant d'évaluer l'évolution (apparition/disparition) des surfaces.

Les cotes globales de l'évaluation menée en Wallonie sur les 41 habitats considérés (4 habitats prairiaux, 8 agro-pastoraux, 6 habitats ouverts tourbeux, 5 rocheux, 1 souterrain, 10 forestiers, 4 des eaux stagnantes, 3 des eaux courantes), se répartissent comme suit :

- Pour les 27 habitats présents en région atlantique:
 - statut favorable (FV) : 1 habitat (4 %)
 - statut inadéquat (U1) : 4 habitats (15 %)
 - statut mauvais (U2) : 22 habitats (81 %)
- Pour les 41 habitats présents en région continentale:
 - statut favorable (FV) : 4 habitats (10 %)
 - statut inadéquat (U1) : 9 habitats (22 %)
 - statut mauvais (U2) : 27 habitats (66 %)
 - statut inconnu (XX) : 1 habitat (2%)

Pour rappel, le système d'agrégation utilisé dans le cadre de ce rapportage vise la situation favorable de tous les paramètres constitutifs de l'état de conservation, en reprenant la cotation la plus défavorable obtenue par l'un d'eux.

L'analyse de ces paramètres individuels de l'état de conservation (cf. figures 11 et 12) montre que l'aire de répartition est favorable pour la plupart des habitats, tandis que les autres sont globalement défavorables (inadéquats ou mauvais).

En termes de surfaces, approximativement 1/3 des habitats ont une évaluation favorable. Il s'agit d'habitats présentant des surfaces suffisantes, stables (habitats forestiers étendus) ou en nette augmentation (landes restaurées). A l'inverse, les habitats dont la superficie est en diminution (ex. prairies de fauche), et les habitats actuellement trop rares, présentant des surfaces totales ou individuelles trop faibles (ex. boulaies tourbeuses et landes atlantiques) et/ou trop isolées les unes des autres (ex. pelouses calcaires, nardaies continentales) pour assurer leur fonctionnement ou la survie à long terme de leurs espèces constitutives, reçoivent des évaluations défavorables.

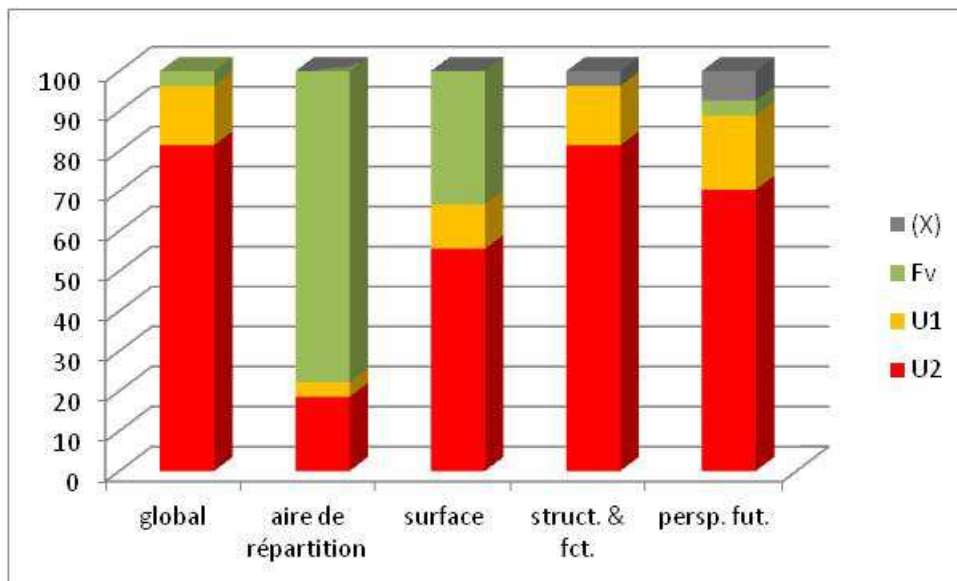


Figure 11 - ventilation (% d'habitats ; n = 24) de l'état de conservation globale et de ses paramètres constitutifs en région atlantique.

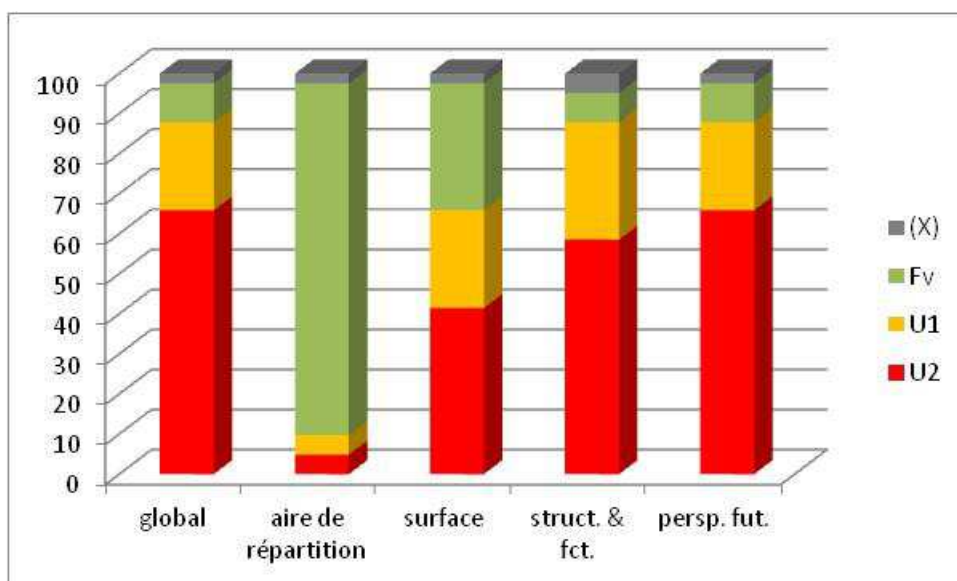


Figure 12 - ventilation (% d'habitats ; n = 24) de l'état de conservation globale et de ses paramètres constitutifs en région continentale.

Les structures et fonctions constituent le paramètre le plus défavorable, pour différentes raisons souvent interdépendantes : perturbations du milieu physico-chimique, envahissement par certaines espèces végétales (ligneux, espèces invasives...) ou animales (populations piscicoles, gibier...), simplification de la structure de l'habitat, manque de micro-habitats... menant à terme à un dysfonctionnement des écosystèmes et à la diminution du nombre de leurs espèces constitutives. Ces dégradations des structures et fonctions ne sont certes pas généralisées à l'ensemble du territoire pour chaque habitat mais l'état de conservation régional est, selon les « guidelines » européennes, considéré comme mauvais dès que 25 % des surfaces sont en mauvais état.

Ces cotes défavorables peuvent être l'héritage de dégradations passées ayant encore un impact actuellement (par exemple, le drainage des milieux tourbeux ou le défrichement des terrasses alluviales) ; elles résultent également de l'abandon progressif des pratiques agropastorales sur des milieux ouverts de grand intérêt comme les pelouses et les landes, soumises depuis à la recolonisation ligneuse ou à des plantations.

Pour d'autres habitats à l'inverse, ce sont des actions anthropiques continues et s'exerçant encore actuellement qui sont à la base de mauvais état de conservation. Il s'agit par exemple de l'urbanisation, de l'intensification de l'agriculture (sursemis, engrais minéraux, voire labour des prairies), de la pollution de l'air et de l'eau, de la stabilisation des rochers, du tassement des sols, de la récolte des arbres porteurs de micro-habitats ou encore des plantations monospécifiques.

Si les états de conservation sont majoritairement défavorables, les tendances s'avèrent par contre positives dans un certain nombre de cas.

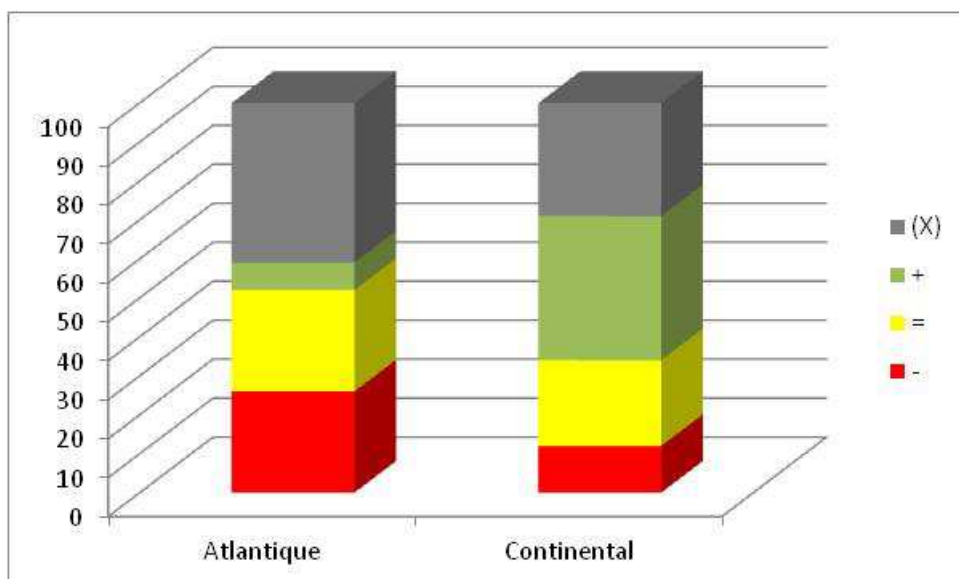


Figure 13 - ventilation (% d'habitats ; n = 24 en région atlantique ; n : 41 en région continentale) de la tendance de l'état de conservation.

A l'examen de la figure 13, il apparaît ainsi qu'une majorité d'habitats continentaux connaissent une tendance positive, témoignant d'une amélioration de l'état de conservation entre les deux derniers cycles de rapportage. Cette tendance positive est principalement liée aux grandes opérations de restauration, notamment dans le cadre des projets LIFE (ex.

milieux tourbeux, nardaie, pelouses calcaires) mais aussi à l'amélioration de certains paramètres forestiers (augmentation des quantités de gros arbres notamment). Néanmoins, l'amélioration de la situation ne se traduit généralement pas en une amélioration nette de la cote finale de l'état de conservation, puisque tous les paramètres (aire de répartition, surface et structures & fonctions) doivent atteindre une certaine qualité pour permettre un « saut » de cote. A titre d'exemple, si les projets de restauration ont permis l'augmentation des surfaces de certains habitats comme les landes humides ou les pelouses calcaires, l'amélioration de leurs structures et fonctions n'est pas encore atteinte sur une proportion suffisante de cette surface. Il s'agit en effet d'un processus lent, nécessitant une gestion récurrente.

A l'inverse de la région continentale, les tendances sont plus généralement neutres ou négatives en région atlantique, traduisant une pression (démographique, urbanistique...) plus forte sur les milieux naturels et semi-naturels, combinée à l'absence de projets de grande ampleur (du type des projets LIFE) sur les habitats dans cette zone géographique.

A l'avenir, l'entrée en vigueur des mesures légales et les instruments prévus pour la restauration d'habitats dans les sites Natura 2000 devraient permettre une protection et une amélioration progressive des états de conservation sur une partie du territoire. La Directive Cadre sur l'Eau, des plans d'actions ciblés et certains articles du Code Forestier applicables en forêt publique sont d'autres instruments favorables aux habitats.

Il convient également à ce stade de ne pas assimiler « état de conservation défavorable » et « manque d'intérêt biologique ». Malgré leurs statuts majoritairement défavorables à l'échelle biogéographique, les habitats d'intérêt communautaire abritent des éléments fondamentaux de la biodiversité wallonne. L'exemple des pelouses calcaires et de leur grande diversité spécifique est à ce titre particulièrement démonstratif.

Une série de défis restent cependant à relever.

Il s'agit notamment de sauvegarder et de restaurer activement les surfaces des habitats les plus rares aux échelles biogéographiques mais également d'assurer une gestion récurrente et à grande échelle des zones ouvertes déjà restaurées dans le cadre des projets LIFE (pelouses calcaires, milieux tourbeux et paratourbeux). Il est également fondamental de tenir compte des habitats fortement représentés (en termes d'aire de répartition ou de surface) en dehors des sites Natura 2000, comme les habitats agricoles ou certains habitats forestiers. En effet, ces habitats ne bénéficient actuellement pas d'un statut suffisant de protection en dehors des zones protégées (Natura 2000, réserves naturelles...), ce qui constitue un enjeu de taille pour certains milieux. L'annexe 3 représente les proportions estimées des surfaces situées dans le réseau pour chaque type d'habitat.

L'exercice de rapportage n'est pas une fin en soi, il s'agit d'un outil de diagnostic et d'aide à la décision. Les résultats du rapportage peuvent être vus comme une évaluation de la distance à parcourir pour atteindre l'état favorable. L'examen des paramètres sous-jacents (aire de distribution, surface, structures et fonctions, perspectives futures) révèle ceux sur lesquels il faut agir en priorité. L'exercice permettra d'orienter, d'évaluer et de réorienter périodiquement la stratégie et les politiques wallonnes en termes de conservation de la nature, notamment par rapport aux objectifs prévus dans les stratégies européennes. Le rapportage doit aussi permettre de localiser les habitats rares et menacés et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les sites.

